

# Bruits et mouvements de cabales dans l'*Intrigue du mariage de M. le duc de Berry* : état du discours rapporté dans les *Mémoires* de Saint-Simon (avril-juillet 1710)

---

Isabelle CHANTELOUBE  
Université Jean Moulin-Lyon3

## Résumé :

Si les *Mémoires* de Saint-Simon sont « une grandiose polyphonie dominée par une voix en permanence opposée à toutes les autres » (Marc Hersant), l'*Intrigue du mariage* reflète, plus que tout autre passage de l'œuvre, une volonté de maîtrise de la parole de la part de l'historien, dirigeant occulte de la cabale des Orléans : alors que les blocs de reformulation au discours indirect et au discours narrativisé visent à homogénéiser, au nom de la vérité historique, le discours d'autrui, de subtiles interférences entre les formes de discours rapporté révèlent la perméabilité de la narration aux multiples accents de la parole d'autrui et soulignent la fragilité de la position d'autorité revendiquée par le narrateur.

## Abstract:

If the *Mémoires* of Saint-Simon are “a grandiose polyphony dominated by one voice in permanent opposition to all others” (Marc Hersant), the *Intrigue du mariage* reflects, more than any other part of the work, a wish, on behalf of the historian (secret leader of the cabal of the Orleans), to master the spoken word. Whereas long reformulated passages of reported speech and narrative speech aim at homogenizing, in the name of authenticity, the speech of others, subtle intrusions of different forms of reported speech reveal the narrative's permeability to various nuances of others' speech, and underlines the fragility of the position of authority claimed by the narrator.

L'*Intrigue du mariage* est un champ d'observation privilégié de l'usage du discours rapporté (désormais DR). L'affaire repose en effet sur l'opposition des *cabales* et son récit sur une délectable polyphonie ; la progression secrète des réseaux tient tout entière dans le juste maniement des mots, l'opportune circulation des rumeurs, la neutralisation des médisances, et le mémorialiste, légitimiste enragé et historien

scrupuleux, se fait l'écho des menus bruits de couloir et d'antichambre dont l'addition méthodique conduit au succès de son « parti ».

Défions-nous de tout anachronisme. La « triade » aujourd'hui admise (discours direct / discours indirect / discours indirect libre) n'est pas au centre des débats littéraires au moment de la rédaction des *Mémoires* (qui débute en 1739). Le discours indirect libre (désormais DIL), ressource emblématique du roman, n'est pas (ou très peu) employé par le duc de Saint-Simon (désormais DSS). Du reste, la question du DR ne saurait se poser à lui dans les termes qui sont ceux des romanciers. Il n'a pas à créer l'illusion du discours, à inscrire le point de vue des personnages dans son récit, à monter de toutes pièces une polyphonie qui donne l'impression du vrai, car le témoin qu'il est, l'historien qu'il prétend être, *n'invente* pas les paroles, il les *reproduit de mémoire*. Il est question de restitution, de fidélité, de crédibilité. À ceci près qu'il raconte à la première personne, et que toute parole rapportée s'organise en fonction de son point de vue rétrospectif et d'une subjectivité dont il ne se cache pas. Marc Hersant parle d'une « grandiose polyphonie dominée par une voix en permanence opposée à toutes les autres »<sup>1</sup>.

Dans la pratique, nous avons affaire à un autre triptyque, le discours narrativisé (désormais DN), qui représente les paroles comme un événement et les intègre plus étroitement au récit, faisant face et se mêlant au discours direct (désormais DD) et au discours indirect (désormais DI). Une grande partie des paroles passent par ce canal, sans pour autant perdre de leur intérêt ou de leur relief. En tout état de cause, le DN joue son rôle dans le foisonnement verbal représenté par l'auteur. Après avoir repéré ces formes, nous nous demanderons comment et pourquoi on glisse de l'une à l'autre. Certains passages plus problématiques ne nous font-ils pas songer à des formes mixtes de DR, à une sorte de « continuum » dans la gestion des espaces énonciatifs ? Cette plongée dans le bruissement continu des cabales brillamment orchestré par le narrateur devrait nous éclairer enfin sur un certain rapport à la parole d'autrui.

## Discours direct

Commençons par le plus évident (mais pas par le plus fréquent). Le système dominant est celui du récit « désembrayé », même s'il arrive au narrateur, qui écrit à la première personne, d'intervenir au présent de l'énonciation et de se placer, pour une brève remarque, dans le temps de l'écriture. Aussi le texte est-il organisé autour des temps du passé et de la troisième personne (le « moi » auquel réfère la première personne est partie prenante de l'intrigue, et distinct de celui qui écrit). Le narrateur a son propre espace énonciatif, et s'il ouvre son récit à d'autres énonciateurs, qu'il cite, à des degrés divers, il marque la différence entre son discours (discours citant) et le discours autre (discours cité).

1. Marc Hersant, *Le Discours de vérité dans les « Mémoires » du duc de Saint-Simon*, Paris, Champion, 2009.

Faire place au DD, c'est se rapprocher au mieux du discours d'autrui, y compris dans sa formulation, en le mimant ; c'est mettre délibérément en scène l'altérité par un discours « autonyme », qui rend le contenu et la forme de l'acte d'énonciation originel. Les propos rapportés, nettement détachés par des signes typographiques (deux-points ou tirets, guillemets d'ouverture et de fermeture), sont attribués à leur énonciateur d'origine par un verbe locutoire (type *dire*), placé avant les paroles rapportées ou en incise, comme l'illustrent ces deux exemples :

[1] Se tournant d'un air effarouché vers madame de Maintenon : « Ma tante, lui dit-elle, ai-je dit une sottise? »<sup>2</sup>. (72)

[2] Je repartis les mêmes choses, sur chacune desquelles elle me dit en m'interrompant : « Mais c'est notre affaire à nous de voir si nous la voulons bien comme cela, et c'est la vôtre de voir si vous nous la voulez bien donner! ». (131)

La *deixis* dominante fait place à celle de l'énonciateur responsable des propos : ainsi en [1], la duchesse de Bourgogne évoquée à la troisième personne dans le cotexte narratif au passé, parle au « je » et au présent, use de l'appellatif « ma tante » correspondant à sa relation avec son interlocutrice – Mme de Maintenon, épouse de son oncle, Louis XIV (relation qui n'est pas celle du narrateur avec ce personnage!) – et ses paroles sont reproduites jusque dans leur modalité interrogative avec une inversion sujet-verbe et une marque intonative. Le DSS, rapporteur fidèle, s'efface pour donner tout son poids à cette question faussement ingénue. En [2], la rupture est nette entre le récit en « je » où le narrateur, évoquant en troisième personne la duchesse de Bourgogne, décrit son attitude, et le DD de celle-ci (énonciateur 2 – E2), où le DSS, impliqué dans la conversation en tant que personnage et pris dans le feu de l'échange avec la duchesse qui parle au « je » (ou plutôt au « nous »), est inclus dans la deuxième personne du pluriel qui réfère à son épouse et à lui-même. Là encore, le DD mimétique traduit, par le recours à la modalité exclamative, l'agacement de E2.

Ne nous étonnons pas de sa relative rareté dans l'*Intrigue du mariage*. Le DSS, s'il opte pour le mode mixte (récit + paroles), ne fait pas œuvre de fiction, et ne recherche pas la *mimesis* pour elle-même. En revanche, le passage au DD n'est jamais anodin. Les *verba dicendi* qui l'introduisent (voir [2] et [4]) ou l'accompagnent, en incise (voir [3] et [5]), sont souvent « interrompre », « ajouter », et sont assortis de circonstants dénotant une réaction plutôt vive :

[3] « Pour cela, *interrompit-elle* tout à coup en me regardant attentivement, si cette affaire réussit, nous serions trop heureux si nous avions madame de Saint-Simon. – Madame, lui répondis-je, votre bonté pour elle vous fait parler ainsi. Elle est trop

2. L'édition qui sert de référence pour l'ensemble des exemples de cet article est la suivante : Saint-Simon, *Intrigue du mariage de M. le duc de Berry. Mémoires, avril-juillet 1710*, Patrick Dandrey et Grégory Gicquiaud (éd.), Paris, Flammarion (GF ; 1248), 2005. La pagination des extraits est mentionnée entre parenthèses. Nous avons ajouté les italiques.

jeune et point du tout capable de cet emploi. – Mais pourquoi? », *interrompit-elle*; et se mit sur ses louanges en tout genre. (90-91)

[4] À ces mots, madame la duchesse de Bourgogne *l'interrompit* en l'embrassant avec empressement: « Le mariage de M. le duc de Berry, dit-elle, et vous voulez être dame d'honneur? j'y ai déjà pensé. Il faut que vous la soyez ». (94)

[5] « Mais, *ajouta-t-elle*, voilà la duchesse de Bourgogne qui la connaît et qui vous en dira davantage ». Madame la duchesse de Bourgogne répondit froidement, la loua, mais conclut qu'elle ne savait pas si elle conviendrait bien. « Mais pourquoi? », dit le Roi [...]. (137)

Il faut noter que le verbe « interrompre » ne peut introduire de complétive (\**Elle interrompit tout à coup qu'elle serait heureuse d'avoir Mme de Saint-Simon*) contrairement à « ajouter » (*Elle ajouta que la duchesse de Bourgogne lui en dirait davantage*): il ne peut donc introduire des paroles réduites à leur contenu, mais seulement des paroles imitées dans leur forme, leur ton. Dans le tissu homogène du récit, ou l'apparente harmonie d'une interaction, le DD ainsi amené est donc doublement interruptif. Il signale ou dramatise un tournant, un désaccord plus ou moins attendu. De fait, le DD contient souvent des objections, des questions ouvertes par un « mais » de réorientation pragmatique, comme en [5]; certaines sont mêmes réduites à deux mots: « mais pourquoi? », comme en [3] et [5]. Le rapporteur relève donc les paroles qui déstabilisent l'interlocuteur, qui mettent en péril une stratégie, menacent même, si elles émanent de la bouche d'un puissant.

Le pouvoir de témoignage proprement historique du DD n'est pas à négliger non plus. Ainsi certains énonciateurs sont-ils plus souvent l'objet que d'autres de citations directes. C'est le cas du roi, dimension historique oblige, dont le DSS aime à nous révéler le caractère, fait d'autorité et de spontanéité calculée, comme dans ces quelques mots à lui adressés, et qu'il nous donne à savourer:

[6] Puis, en me regardant plus attentivement avec un sourire qui voulait plaire: « Mais, ajouta-t-il, il faut tenir votre langue, d'un ton de familiarité qui semblait en demander de ma part ». (157)

Par le biais du dire et du dit se révèle la complexité de l'être royal, de tout près approché.

## Discours indirect

À la différence du DD, discours « montré », le DI, qui se règle sur la narration, est « intégré »; le discours de l'Autre ne fait qu'un avec le discours citant, auquel il est subordonné: E2 est absorbé par E1 au sein d'une énonciation unique. Du discours cité est conservé le contenu sémantique, mais ni les mots exacts, ni les modalités, ni, *a fortiori*, les effets rhétoriques ne passent dans le rapport proposé, nécessairement déclaratif, à la troisième personne, au passé.

Le mémorialiste use principalement de cette reformulation, qui relève de ce que Bakhtine<sup>3</sup> appelle la variante « objecto-analytique » du DI. Celle-ci domine quand le rapporteur, évoluant dans un « contexte rationnel et dogmatique », manifeste, pour les paroles, « un fort intérêt sémantique ». Tout en restant attentif aux conditions particulières de la situation d'énonciation originelle, le DSS choisit de mettre l'accent sur le sens véhiculé par le discours d'autrui. Le genre des Mémoires, genre sérieux, proche de celui de l'historien, n'est évidemment pas étranger à ce choix. Dans la « Conclusion de son œuvre », il se défend de toute invention ou déformation des propos qu'il a entendus :

Mais je puis protester, avec la même vérité qui jusqu'à présent a conduit ma plume, qu'il n'y a aucun de tous ces discours, que j'ai tenus et que je rapporte, qui ne soit exposé dans mes Mémoires avec la plus scrupuleuse vérité, ainsi que tous ceux qui m'ont été tenus, et que si j'avais quelque chose que je puisse me reprocher, ce serait plutôt d'avoir affaibli que fortifié les miens dans le rapport que j'en ai fait ici, parce que la mémoire en peut oublier des traits, et qu'animé par les objets et par les choses, on parle plus vivement et avec plus de force qu'on ne rapporte après ce qu'on a dit<sup>4</sup>.

En pratique, le discours cité est bien dissocié du discours citant : il est introduit par le noyau [sujet + verbe de parole] et suivi d'une complétive introduite par la conjonction [QUE]. La modalité du discours-source influe parfois sur le choix du verbe introducteur, ou sur sa construction : neutre (*dire* suivi de *que* + complétive) en [7], de sens interrogatif (demander + si) en [8], jussive (*dire* + proposition infinitive – *de le suivre* –) en [9].

[7] Le Roi lui dit que, puisqu'elle était venue, elle pouvait s'asseoir un peu. (110-111)

[8] Quoi qu'il en soit, le lundi 2 juin, le lendemain du jour que le Roi avait parlé pour la première fois à Monseigneur, le Roi prit en particulier M. le duc de Berry le matin, et lui demanda s'il serait bien aise de se marier. (120)

[9] En revenant de la messe, le Roi m'appela dans la galerie, et me dit qu'il me voulait parler, et de le suivre dans son cabinet. Il s'y avança à une petite table contre la muraille, éloigné de tout ce qui était dans ce cabinet, le plus près de la galerie par où il était entré. Là il me dit qu'il avait choisi madame de Saint-Simon pour être dame d'honneur de la future duchesse de Berry ; que c'était une marque singulière de l'estime qu'il avait de sa vertu et de son mérite, de lui confier, à trente-deux ans, une princesse si jeune et qui lui était si proche, et une marque aussi qu'il était tout à fait persuadé de ce que je lui avais dit, il [y] avait quelques mois, de m'approcher si fort de lui. (157)

Une autre *deixis* se met en place :

- l'énonciateur d'origine devient une troisième personne, sauf lorsque l'énonciateur cité coïncide avec l'énonciateur citant (en [9]) ;

3. Mikhaïl Bakhtine, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1977, p. 180.  
4. Saint-Simon, *Mémoires*, Yves Coirault (éd.), Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade ; 150), t. VII, *Mémoires (1718-1721)*, p. 665.

- les allocutaires du discours cité (les « vous », « tu ») figurent également à la troisième personne (voir [7] et [8]) ; sauf si l’allocutaire du discours cité est l’énonciateur citant, comme en [9] : *qu’il me voulait parler* (DI) transpose « je vous veux parler » (DD du roi au DSS) ;
- les repères chronologiques et spatiaux sont fondus dans ceux du récit.

L’homogénéisation du discours et du récit n’est pas seulement d’ordre grammatical. Les opérations sur la *deixis* vont de pair avec une schématisation du discours représenté. La formule *s’il serait bien aise de se marier* (en [8]) paraît bien maigre compte tenu de l’importance du sujet pour l’allocutaire et sa famille : le rapporteur n’aurait-il pas légèrement réduit le discours original ? En revanche, les compliments et gracieusetés adressés par le roi au narrateur – sur le DSS et son épouse – sont rendus *in extenso*, comme s’ils s’étaient mieux gravés dans sa mémoire.

Lorsque le narrateur est cité à son tour dans le DR, en tant qu’énonciateur second, c’est-à-dire dans les cas d’autocitation, le DI est probablement plus fidèle encore aux paroles :

[10] Je répondis qu’il se faisait tous les jours tant de sottises gratuites, qu’il en pouvait bien espérer une en sa faveur, et n’être pas retenu de la demander, puisqu’elle était si importante. (79)

[11] À l’instant j’allai à l’autre bout du cabinet vers Monseigneur, qui de Meudon y était venu pour le Conseil, et lui dis, en m’inclinant faiblement, que je lui faisais là ma révérence en attendant que je pusse m’en acquitter à Meudon. (158)

Les hyperboles (*tant de sottises gratuites*), euphémismes (*je lui faisais là ma révérence*), précisions posturales (*en m’inclinant faiblement*), dévoilent à plein l’humour contenu mais légèrement audacieux du locuteur vis-à-vis des princes. Ainsi, la syntaxe alambiquée du DI en [11] évoque les politesses du DSS triomphant ironiquement face à « Monseigneur ».

## Discours indirect libre ?

Logiquement, le DIL ne fait pas partie des procédés employés par le DSS ; certes cette forme de DI qui impose au discours cité la *deixis* du discours citant tout en lui conservant la tonalité de l’énonciation initiale, existe chez des auteurs comme La Fontaine et La Bruyère, mais le DSS ne se place pas dans la même perspective ; le brouillage des espaces énonciatifs entraînerait une ambiguïté troublante qu’il ne recherche pas.

Un passage toutefois nous a semblé équivoque. Rappelons le contexte : le maréchal de Boufflers a fait arrêter le DSS en route pour Versailles pour le mettre en garde contre la réaction du roi, au cas où il refuserait la place de dame d’honneur pour sa femme : paroles rapportées au DI. La suite est du DSS ; il est stupéfié par cette démarche à ses yeux inutile puisque son acceptation est acquise :

[12] Le Maréchal savait que j'étais enfin résolu ; il me rencontrait allant à Versailles, pour quoi il m'avait écrit ; il n'avait donc rien à me dire. Pourquoi donc m'arrêter, m'exhorter, me menacer ? Pourquoi tout ce propos, désormais inutile, avec cette inquiétude du Roi, s'il n'avait pas eu l'ordre de lui de le faire et de s'assurer bien de l'obéissance qu'il craignait tant de hasarder ? (155)

Aucune marque objective de rupture avec ce qui précède, dans les personnes ou dans les temps verbaux : ce n'est pas du DD. Aucun *verbum dicendi* à l'horizon : on ne peut parler de DI. Pourtant ce passage, qui fait suite au DI du maréchal, ne marque pas le retour au récit. La fragmentation des éléments reflète un mouvement argumentatif, et la modalité interrogative une question posée. La conjonction *donc* révèle la perplexité de l'énonciateur cité, l'adverbe *désormais* place le discours dans son champ de référence au moment des faits : ils se comportent comme des « discordanciels »<sup>5</sup> et ancrent l'énoncé dans une subjectivité étrangère au temps de l'écriture : la conscience étonnée, voire indignée, du DSS lors de la rencontre avec Boufflers. Finalement, deux voix se superposent : celle du narrateur / rapporteur et celle de l'énonciateur qui interroge à haute voix son interlocuteur ou qui s'interroge lui-même intérieurement : dans ce dernier cas, on aurait affaire à ce que Dorrit Cohn<sup>6</sup> nomme le « monologue narrativisé », reproduction en mots, intégrés au récit, d'une expression mentale. Ici, l'identité du narrateur et de l'énonciateur fausse un peu, naturellement, le jeu de la bivocalité. D'autant plus que, comme l'a remarqué Marc Hersant<sup>7</sup>, le DSS ne met pas, entre celui qu'il a été et celui qu'il est, la distance qu'il est convenu d'adopter dans l'autobiographie ; l'opposition « entre le temps de l'énonciation et le temps de l'histoire est parfaitement neutralisée » : « il prétend être celui qu'il a toujours été ». Il reste que nous le sentons capable d'évoluer sur plusieurs plans d'énonciation. Le plus-que-parfait de la dernière phrase assure le retour au régime du récit pur.

## Discours narrativisé

Avec le DN, le narrateur intègre pleinement le discours à son récit, il le traite « comme un événement parmi d'autres » et l'assume comme tel, selon Gérard Genette<sup>8</sup>, qui prend l'exemple de Platon « traduisant » un court passage de l'*Illiade*, pour rappeler comment s'effectue la réduction de la *mimesis* par le récit qui l'absorbe : au moyen de verbes et d'expressions nominales. Il est même délicat de parler encore de « discours rapporté » :

- 
5. Ils sont définis par Laurence Rosier dans *Le Discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008, p. 78 : « nous appelons *discordanciels* tous les mots, expressions ou constructions qui permettent de produire un décrochage énonciatif et donc de repérer au moins deux espaces énonciatifs, l'un citant, l'autre cité, dans un texte. Ces discordances vont toujours dans le sens d'une actualisation du discours cité ».
  6. Dorrit Cohn, *La Transparence intérieure* [1978], Alain Bony (trad.), Paris, Seuil, 1981.
  7. Marc Hersant, *Le Discours de vérité dans les « Mémoires »...*, p. 748.
  8. Gérard Genette, *Figures III*, Paris, Seuil (Poétique), 1972, p. 190.

[13] Elle parla bas à madame de Maintenon sur ses deux filles cadettes qu'elle avait pris en dessein de mettre en religion, et s'aïda de la petite surdité de madame de Maintenon pour, en parlant bas d'un air de mystère, laisser entendre aux dames quelques mots de ses filles et du couvent, à quoi madame de Maintenon, qui entra aussitôt dans sa pensée, aïda elle-même. (111)

De l'entretien entre la duchesse d'Orléans et Mme de Maintenon n'est retenue que l'activité de parole elle-même, dénotée par le verbe « parler » employé absolument, la locution « laisser entendre », et un GN (*quelques mots*) ; si l'attitude qui accompagne l'aparté (*d'un air de mystère*) est notée, la thématization du propos atteint là son maximum ; le sujet (*de ses filles et du couvent*) et le sens (*Mme de Maintenon aïda*) seuls surnagent. Un minimalisme motivé par des raisons déontologiques : le DSS n'a pas assisté à la conversation et n'en est pas le témoin direct. C'est de la duchesse d'Orléans, protagoniste de la scène, qu'il tient le rapport ici résumé. La technique du DN satisfait donc l'exigence de vérité historique.

Il reste que le filtrage des propos par le DN, autrement plus conséquent que celui du DR, s'applique aussi à des entretiens dont le DSS a été partie prenante. On voit, en [14], que ce mode lui offre la possibilité non seulement d'abrégé le discours cité, mais de porter un jugement sur son contenu ou sur son émetteur ; il consiste ici purement et simplement en une caractérisation imagée et ironique des propos du duc d'Orléans :

[14] M. le duc d'Orléans, toujours extrême, dit qu'il ne s'en souciait point ; et, sur la chose même, nous tint des propos d'aller planter ses choux dans ses maisons, qui ne revenaient à rien et qui lui étaient ordinaires, quand il était mécontent. La duchesse d'Orléans fut de mon avis<sup>9</sup>. (114)

Le DN présente le discours comme un matériau définitivement transformé, sous le regard aiguisé de l'interprète, en actes accomplis et en constantes psychologiques. « Si comme nous dit Bakhtine, l'analyse est l'âme du discours indirect, celle du discours narrativisé sera le commentaire, qu'il soit très neutre ou très marqué »<sup>10</sup>.

Cette approche synthétique et critique du discours s'accorde parfaitement avec la vision désabusée que le DSS veut nous donner de la Cour. Pour traduire la prolifération du discours, collectif et convenu, au sein des groupes sociaux, des substantifs seuls suffisent et le DN s'épure encore :

[15] Tout se déchaîna en *applaudissements*, en *éloges*, en *marques* d'attachement et d'amitié. (163)

[16] On ne se peut dissimuler qu'elles ne se crussent une espèce à part du reste des hommes, continuellement induits en cette douce erreur par les *empresses*, les

9. Expression imagée pour parler « d'un homme, qui, par ordre de la Cour, est envoyé ou se retire volontairement dans sa maison de campagne », selon les éditeurs Patrick Dandrey et Grégory Gicquiaud.

10. Françoise Sullet-Nylander, « Le discours narrativisé : quels critères formels ? », in *Le Discours rapporté dans tous ses états* (Actes du colloque de Bruxelles, 8-11 novembre 2001), Juan Manuel López Muñoz, Sophie Marnette et Laurence Rosier (dir.), Paris – Budapest – Turin, L'Harmattan, 2004, p. 396.



*hommages, la crainte, l'espèce d'adoration* qui leur étaient prodigués par tout le reste des hommes, *une ivresse de cour* uniquement [appliquée] à tout sacrifier pour plaire. (146)

Mettant *le mot à mot* à l'arrière-plan, le narrateur en surplomb ne retient plus que le *dire*, au mépris du *dit*. Un *dire* vidé de sa substance qui tend vers le (ou les) bruit(s). Ainsi toute l'intrigue commence-t-elle par des « mouvements »<sup>11</sup> qui saillent, de « *beaux bruits* » (101). L'alerte est donnée au camp adverse par des *mouvements* inhabituels, qui engendrent à leur tour des *bruits* indistincts :

[17] Ces notions, qui se suivirent coup sur [coup] si fort en cadence, après des *mouvements* peu éloignés qui avaient été remarqués à l'autre Marly, réveillèrent la cabale, et, comme elle n'était pas intéressée au secret sinon de ses notions, il en échappa à quelqu'un d'eux assez pour que, dès le samedi au soir [...], il se marmusât bien bas dans le salon quelque *bruit sourd et incertain* du mariage comme d'une chose qui s'allait faire, mais qui demeura entre les plus éveillés et les plus instruits. (120)

La circulation des rumeurs s'amplifie : « je ne pouvais imaginer cette conduite ni *ce bruit universel du monde* si sottement occupé » (138) ; puis tout se termine par les manifestations bruyantes d'une joie factice de la part des courtisans soucieux de faire bonne figure.

Le rapport sous la forme nominale est plus corrosif que celui du DN porté par des verbes qui en décrivent le déroulement (presque plus de verbes conjugués, plus de sujets grammaticaux distincts, des déterminants indéfinis). Le DN fait place à une sorte de métadiscours, commentaire sur le discours qui relègue au loin la matérialité des paroles. Les manchettes, où la compression des données sur le contenu repose très souvent sur la nominalisation, allient d'ailleurs le pouvoir de réduction des informations et le pouvoir d'interprétation, dans des titres lapidaires : « Horreur semée sur M. le duc d'Orléans et Mademoiselle » (116), « Vive, dernière et inutile attaque de madame la duchesse d'Orléans à moi sur la place de dame d'honneur » (130), etc.

## « Continuum » ?

Nous avons distingué des catégories, des modes d'approche de la parole d'autrui, qui, dans la pratique, varient et s'emboîtent constamment.

Si le DR est dominé par de longs passages au DI, le DN, qui résume et dynamise, permet de relancer le rythme un peu languissant d'une conversation au DI qui s'éternise :

[18] Elle acheva assise quelque reste de discours commencés en gagnant ce banc, puis, tout à coup, sans aucune liaison qui conduisît où elle voulait en venir, elle me dit que, maintenant que le mariage s'allait faire, il était question d'une dame d'honneur. (130)

11. Nous relevons cette association aussi dans les manchettes : « Bruit à Marly sur Mme de Saint-Simon, et mouvements » (138).

Le DN fonctionne aussi en alternance avec le DD. En [19], les deux formes se relaient et se complètent; les informations sur le ton, la manière de dire, viennent autant du commentaire apporté par le DN que des paroles représentées et mises en scène par le DD :

[19] Je repartis les mêmes choses, sur chacune desquelles elle me dit en m'interrompant : « Mais c'est notre affaire à nous de voir si nous la voulons bien comme cela, et c'est la vôtre de savoir si vous voulez bien nous la donner » [...]. Rien n'était plus flatteur, et les façons de dire ajoutaient encore aux paroles, mais je demeurai ferme sur les mêmes excuses, si bien qu'après m'avoir un moment regardé avec plus de tristesse : « Je vois bien ce que c'est, me dit-elle, c'est qu'une seconde place ne vous accommode pas ». (131)

Il ne faut pas cependant limiter les relations entre les formes de discours à leur harmonieuse et subtile succession. Certains passages échappent au cloisonnement rigoureux entre des discours organisés par le narrateur, supraénonciateur dont la voix domine toutes les autres. Ainsi, le DI peut accueillir les accents de la voix d'autrui à travers un style caractéristique, là où la voix de l'énonciateur unique devrait les avoir annulés, absorbés, dans sa propre énonciation :

[20] Tout cela fut coupé par des témoignages de la plus vive reconnaissance dont l'esprit, les grâces, l'éloquence, la dignité et la justesse ne me surprirent pas moins, mêlés d'élan et de trouble de joie qu'elle ne contraignit pas avec moi. Elle me dit que j'avais tout perdu, et qu'elle m'avait bien regretté une demi-heure auparavant; que madame la Duchesse était venue avec mesdemoiselles ses filles lui faire leurs compliments; que cette bonne tante avait essayé de voiler son désordre par une joie si feinte, que la sienne s'en était augmentée. (128)

Si le DI alterne, encore une fois, avec un DN commentatif, il est également envahi par les expressions de mademoiselle, future duchesse de Berry, expressions trop spécifiques au DD pour ne pas détonner, une fois transposées au plan temporel et personnel, avec le discours théoriquement plus sérieux du mémorialiste. L'enthousiasme juvénile apparaît sans retouches dans les locutions hyperboliques et familières à la fois (« j'avais tout perdu » = *vous avez tout perdu!*; « elle m'avait bien regretté une heure auparavant » = *je vous ai bien regretté tout à l'heure!*) et ne prend sens que dans le contexte vivant d'excitation que cherche à rendre le narrateur. Le nivellement opéré par la structure grammaticale n'est que de surface, des bribes de DD affleurent dans le DI, une certaine hybridation des formes est à l'œuvre. Les passages soulignés seraient sans doute encadrés de guillemets selon nos critères actuels – avant ou après le *que*: *Elle me dit que « j'avais tout perdu », et « qu'elle m'avait bien regretté une heure auparavant »*; et rangés dans la catégorie du « discours indirect marqué typographiquement ou mimétique »<sup>12</sup>.

Cette mixité se traduit plus nettement encore par la présence d'éléments démarcatifs relevant du DD au beau milieu du DI, voire du DN, pour peu que l'auteur ait à signaler qu'il emprunte au locuteur évoqué ses mots mêmes :

12. Laurence Rosier, *Le Discours rapporté en français*, p. 97.

[21] Par cette méthode, je le conduisis à l'aveu de diverses choses, et singulièrement à la part entière que cette fille avait eu en tout ce que Monseigneur avait fait auprès du Roi contre Chamillart, sans quoi, me dit-il, ce ministre n'eût jamais été chassé de sa place. (103-104)

[22] Le roi lui demanda ensuite s'il n'aurait point de répugnance à épouser Mademoiselle, la seule en France, ajouta-t-il, qui pût lui convenir, puisque, dans les conjonctures présentes, on ne pouvait songer à aucune princesse étrangère. (120)

Les incises (*dit-il, ajouta-t-il*) en principe réservées à l'encadrement du DD, font affleurer au cœur du DI, une *mimesis* du *dire* qui concrétise les informations globales données par le DN (GN: «aveu de diverses choses») en [21], ou par le DI du roi en [22]; ces passages comportent d'ailleurs d'autres signaux d'actualisation du *dit*, en discordance avec les consignes d'homogénéisation discours / récit :

- des signaux lexicaux : la rugosité du vocabulaire en [21] avec *sans quoi* et surtout *chassé*;
- des signaux syntaxiques en [22] : ellipse après *Mademoiselle* (on attendrait une explicitation : «qui était la seule en France»); *puisque*, qui nous place sur le plan énonciatif du discours cité [Henning Nolke et Michel Olsen estiment ce connecteur, «de par sa structuration même, ouvert au jeu polyphonique que nous trouvons dans le DIL»<sup>13</sup>; il apparaît assez fréquemment chez le DSS (voir les exemples de DI ([7], [10]) qui laissent entendre le raisonnement cité)]; marques personnelles et temporelles correspondant à la *deixis* de l'énonciateur cité (*on = nous* et non pas *il* ou *ils*; quant à *présentes*, il devrait faire place à *d'alors*).

La porosité des frontières aboutit, de fait, à de subtils effets de dégradé. Les trois formes de discours se suivent en se mêlant presque en [23]; DD, DN (*pressa, consentit*) et DI s'engendrent mutuellement sans rupture phrastique :

[23] «Mais pourquoi», dit le Roi, et pressa sur chaque qualité et sur chaque louange qui avait été donnée, auxquelles toutes madame la duchesse de Bourgogne consentit, mais ajoutant toujours qu'enfin elle ne croyait pas qu'elle convînt. (137)

Le DD nettement démarqué par les guillemets et l'incise attributive est mis sur le même plan que le DN qui résume et commente, qui lui succède. Ensuite, le verbe signal de DD, *ajoutant*, introduit un DI fortement actualisé avec *enfin*, opérateur pragmatique qui laisse entendre nettement l'embarras de la locutrice à bout d'arguments; sans le groupe verbal introducteur, ce fragment deviendrait immanquablement un DIL : «enfin elle ne croyait pas qu'elle convînt». Mais le DSS ne franchit pas le pas. De même, le récit peut découler sans crier gare d'une citation au DD, la phrase accueillant du même coup deux postures énonciatives (discours, récit) extrêmement différentes, sans solution de continuité :

13. Henning Nolke et Michel Olsen, «Puisque, indice de polyphonie», *Faits de langue*, n° 19, 2002, *Le Discours rapporté*, Laurence Rosier (dir.), p. 140.

[24] [...] l'impatience du duc d'Orléans ne lui permit pas d'attendre sans me demander si j'étais bien content et gaillard. «Entre deux», lui dis-je, pour éviter de troubler le repas, mais il se leva de table aussitôt, et m'emmena dans le jardin. (113)

Autant dire que le récit penche vers ce que Bakhtine nomme le «verbal-analytique», qui reformule *et* montre le discours, afin de ne rien perdre du *dire* dans la reproduction du *dit*. On y perçoit le frémissement de ce «continuum» mis en évidence par Laurence Rosier<sup>14</sup>, à partir de la prolifération de formes «mixtes» de DR. Frémissement contenu, maîtrisé par le narrateur, qui, tout habité qu'il est par la parole d'autrui, revient toujours au DI unificateur, fidèle à une conception hiérarchique et centralisée de la parole, comme il l'est à l'autorité et à la monarchie.

Marc Hersant, sensible à la dimension rhétorique des conversations, souligne tout à la fois la volonté de maîtrise dont fait preuve le DSS dans son usage de l'argumentation et la relative inefficacité de ses entreprises dans la progression de l'intrigue. Selon lui, l'œuvre «manifeste un rapport à la parole infiniment plus complexe que la mécanique du procédé et de l'effet produit : si elle montre que la parole est l'objet d'une tentative de maîtrise rationnelle, elle montre tout aussi bien qu'elle échappe à tout contrôle et "déborde" le sujet d'énonciation qui prétend la réduire à un simple outil»<sup>15</sup>. Cette ambiguïté rejoint notre «continuum» : la mixité des formes trahit une insurmontable altérité.

L'hétérogénéité discursive, qui s'insinue dans le tissu homogène, maîtrisé, du DI, révèle donc une sensibilité aux accents irréductibles de la parole individuelle, que le DSS aime montrer et commenter, alternativement. On peut y voir aussi une faille dans la puissante organisation que le récit est censé refléter. Le passage où le DSS, énonciateur principal, laisse envahir sa parole par l'univers langagier de la duchesse de Berry (exemple [20]), est aussi le moment où il réalise avec grande surprise que les Orléans intriguaient en partie à son insu. On rappellera enfin que les intrusions du DD dans le DI (et réciproquement) vont de pair avec le goût de l'auteur pour le métalangage, pour les mots qui prennent le discours pour objet. Et ce, non seulement dans l'épisode où il commente la lettre au roi<sup>16</sup> et les choix stylistiques qu'il a opérés en toute conscience, mais dans l'ensemble du texte. Comme on l'a vu, le DN est l'occasion de juger de l'intérêt des paroles, de leur valeur morale, mais aussi de leur assigner :

- une fonction précise dans les interactions (refus, reproche, marque d'amabilité),
- un statut discursif (préambule, raison, conclusion),
- une valeur («bizarre colloque», «paraphraser», «parler pour parler»).

14. Laurence Rosier, *Le Discours rapporté en français*, p. 51 sq.

15. Marc Hersant, *Saint-Simon, une puissante cabale. «Mémoires», année 1710, «Intrigue du mariage de M. le duc de Berry»*, Paris, CNED – PUF, 2011, p. 102.

16. Saint-Simon, *Intrigue du mariage...*, p. 83-86.

Ce n'est pas un hasard si les rapprochements critiques sont si nombreux entre Proust et Saint-Simon. Le travail de mémoire est, chez les deux écrivains, indissociable d'une réflexion sur la société et sur le langage.

## Repères bibliographiques

- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse, 1995, 2 vol.
- BAKHTINE Mikhaïl, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.
- BANFIELD Ann, *Phrases sans parole. Théorie du récit et du style indirect libre*, Paris, Seuil, 1997.
- CHARAUDEAU Patrick, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 1992.
- COHN Dorrit, *La Transparence intérieure* [1978], Alain Bony (trad.), Paris, Seuil, 1981.
- Dialogisme et polyphonie* (Actes du colloque de Cerisy, 3-9 septembre 2004), Jacques Bres et al. (dir.), Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2005.
- Le Discours rapporté dans tous ses états* (Actes du colloque de Bruxelles, 8-11 novembre 2001), Juan Manuel López Muñoz, Sophie Marnette et Laurence Rosier (dir.), Paris – Budapest – Turin, L'Harmattan, 2004.
- Faits de langue*, n° 19, 2002, *Le Discours rapporté*, Laurence Rosier (dir.).
- GENETTE Gérard, *Figures III*, Paris, Seuil (Poétique), 1972.
- HERSANT Marc, *Le Discours de vérité dans les « Mémoires » du duc de Saint-Simon*, Paris, Champion, 2009.
- HERSANT Marc, *Saint-Simon, une puissante cabale. « Mémoires », année 1710, « Intrigue du mariage de M. le duc de Berry »*, Paris, CNED – PUF, 2011.
- MAINGUENEAU Dominique, *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1981.
- REY-DEBOVE Josette, *Le Métalangage*, Paris, A. Colin, 1997.
- ROSIER Laurence, *Le Discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 2008.
- ROSIER Laurence, *Le Discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles, Duculot, 1999.
- SAINT-SIMON, *Intrigue du mariage de M. le duc de Berry. Mémoires, avril-juillet 1710*, Patrick Dandrey et Grégory Gicquiaud (éd.), Paris, Flammarion (GF; 1248), 2005.
- Travaux de linguistique*, n° 52, 2006, *L'Autocitation*, Juan Manuel López Muñoz, Sophie Marnette et Laurence Rosier (dir.).